

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Poursuite du débat sur le discours du budget

Procès-verbaux des séances des 28, 29 mars et 3 avril 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1167-20120404

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 28 MARS 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
DÉCISION	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
DÉBAT	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 29 MARS 2012	4
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	4
DÉBAT (suite).....	4
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 3 AVRIL 2012	6
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
DÉBAT (suite).....	7

Première séance, le mercredi 28 mars 2012

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget (Ordre de l'Assemblée le 28 mars 2012)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), président

M. Bachand (Outremont), ministre des Finances

M. Bernier (Montmorency)

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Pelletier (Rimouski)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 51, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

DÉCISION

Le président indique que la poursuite du discours du budget débutera par des remarques préliminaires du ministre et du porte-parole de l'opposition officielle, qui disposeront chacun de 20 minutes. Par la suite, les 9 h 20 restantes seront partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

En vertu de l'article 132, les députés indépendants membres d'aucune commission peuvent participer aux travaux de la Commission. Conformément à la jurisprudence, une période de temps équivalant à ce qu'aurait eu un membre supplémentaire de l'opposition, c'est-à-dire 1/5e du temps de l'opposition, sera alloué à l'ensemble des députés indépendants. Dans le cas présent, il s'agit d'une enveloppe de temps d'environ 56 minutes. Ce temps sera réparti également entre les députés indépendants qui souhaitent intervenir et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 minutes chacun. Le temps inutilisé par un député indépendant sera ajouté au temps de l'opposition officielle.

Afin d'organiser nos travaux étant donné la durée du débat, et conformément à la décision rendue par le président de l'Assemblée pour la participation aux débats restreints, les députés indépendants disposent de 10 minutes à compter de maintenant pour me signifier leur intention de participer au débat.

Le président mentionne que les députés indépendants devront utiliser leur temps progressivement tout au long des 10 heures de débat. Il rappelle que les échanges se feront par bloc de 20 minutes, incluant les questions et les réponses, et que la règle de l'alternance entre les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont) fait ses remarques préliminaires.

À 16 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

M. le président informe les membres de la Commission que deux députés indépendants ont manifesté leur intention de participer au débat, par conséquent, ils auront un temps de parole de 20 minutes maximum chacun.

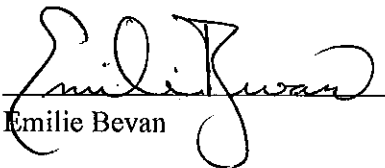
M. Bachand (Outremont) poursuit ses remarques préliminaires et M. Marceau (Rousseau) fait des remarques préliminaires.

DÉBAT

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Emilie Bevan
EB/mcm

Le président de la Commission,


Claude Bachand

Québec, le 28 mars 2012

Deuxième séance, le jeudi 29 mars 2012

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget (Ordre de l'Assemblée le 28 mars 2012)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), président

M. Bachand (Outremont), ministre des Finances

M. Bernier (Montmorency)

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Pelletier (Rimouski)

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Ferland (Ungava)

Autre député présent :

M. Khadir (Mercier)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

DÉBAT (suite)

Un débat s'engage.

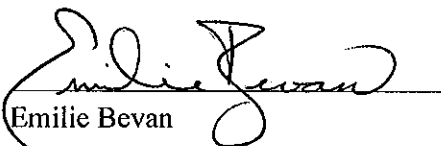
À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 3 avril 2012, à 11 heures.

La secrétaire de la Commission,



Emilie Bevan
EB/mcm

Le président de la Commission,



Claude Bachand

Québec, le 29 mars 2012

Troisième séance, le mardi 3 avril 2012

Mandat : Poursuite du débat sur le discours du budget (Ordre de l'Assemblée le 28 mars 2012)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), président

M. Bachand (Outremont), ministre des Finances

M. Bernier (Montmorency)

M. Billette (Huntingdon)

M. Dubourg (Viau)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Ferland (Ungava)

Autre député présent :

M. Bonnardel (Shefford)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Bernard Turgeon, sous-ministre associé au financement, gestion de la dette et opérations financières, ministère des Finances

M. Simon Bergeron, sous-ministre adjoint à la politique budgétaire, ministère des Finances

M. Luc Monty, sous-ministre, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 04, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

DÉBAT (suite)

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Turgeon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Monty de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

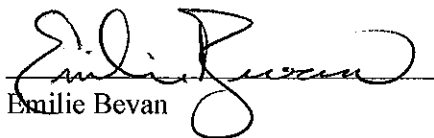
Il est convenu de poursuivre le débat au-delà de l'heure prévue.

Le débat se poursuit.

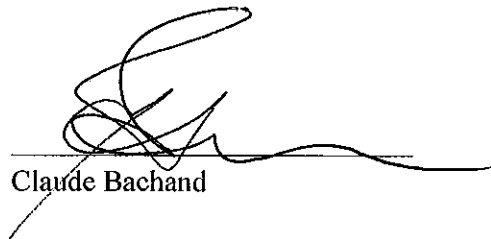
À 18 h 53, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan



Claude Bachand

EB/mcm

Québec, le 3 avril 2012